



## Délibération n°2022\_DEL\_204

<b>Objet</b>	<b>Finances et prospective :</b> <b>Crédits d'investissements : Autorisation de paiement avant le vote des budgets primitifs de l'exercice 2023</b>
--------------	--

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 36  
Date de la convocation : 13 Décembre 2022

Le 19 Décembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

### Présents :

M. DUMONT Patrick – M. ROLLAND Alain – M. Roland LOMBARD - M. LACOMBE Jean-Pierre - M. FAVRE Jean-Pierre - M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine – M HEISON Christian - M. DÉPLANTE Daniel - MME CINTAS Delphine - MME BONANSEA Monique - M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon MME DUMAINE Fanny - MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid - M. DULAC Christian - M. CLEVY Yannick – MME ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline M. BERNARD-GRANGER Serge - M. PERISSOUD Jean-François - M. TRANCHANT Yohann MME BOUCHET Geneviève - M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël - M. RAVOIRE François M. DERRIEN Patrice – MME VENDRASCO Isabelle – MME GIVEL Marie.

### Excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME KENNEL Laurence qui a donné pouvoir à M. FAVRE Jean-Pierre
- MME DAUNIS Christiane qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-Pierre
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- M. HECTOR Philippe qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. BASTIAN Patrick qui a donné pouvoir à M. Roland LOMBARD
- M. MONTEIRO-BRAZ Miguel
- M. DUPUY Grégory
- M. ABRY Michel
- MME CHARVIER Florence
- MME PAILLE Françoise


MME Delphine CINTAS a été élue secrétaire de séance.


**Rapporteur** : Monsieur François RAVOIRE, Vice-président

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier, que l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget de :

- mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiements prévus par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement,
- sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

**Ci-après, les crédits proposés :**

<u>Budgets</u>	Crédits ouverts au chapitre 20 du budget Primitif 2022 - Immobilisations incorporelles	Plafond limité à 25 % des crédits ouverts au BP 2022	Proposition de crédits pour faire face au besoin avant le vote du BP 2023 
Budget Principal	1 107 000,00 €	276 750,00 €	270 000,00 €
Budget Eau Potable	116 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €
Budget Assainissement	210 000,00 €	52 500,00 €	52 000,00 €
Budget Déchets	42 000,00 €	10 500,00 €	10 000,00 €
Budget Transports Scolaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Transports Publics de Voyageurs et Déplacements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 475 000,00 €</b>	<b>368 750,00 €</b>	<b>361 000,00 €</b>

<u>Budgets</u>	Crédits ouverts au chapitre 21 du budget Primitif 2022 - Immobilisations corporelles	Plafond limité à 25 % des crédits ouverts au BP 2022	Proposition de crédits pour faire face au besoin avant le vote du BP 2023 
Budget Principal	4 075 490,00 €	1 018 872,50 €	1 000 000,00 €
Budget Eau Potable	305 000,00 €	76 250,00 €	76 000,00 €
Budget Assainissement	514 000,00 €	128 500,00 €	128 000,00 €
Budget Déchets	829 000,00 €	207 250,00 €	207 000,00 €
Budget Transports Scolaires	3 000,00 €	750,00 €	750,00 €
Budget Transports Publics de Voyageurs et Déplacements	203 200,00 €	50 800,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 929 690,00 €</b>	<b>1 482 422,50 €</b>	<b>1 461 750,00 €</b>

<u>Budgets</u>	Crédits ouverts au chapitre 23 du budget Primitif 2022 - Travaux en cours	Plafond limité à 25 % des crédits ouverts au BP 2022	Proposition de crédits pour faire face au besoin avant le vote du BP 2023
Budget Principal	1 005 000,00 €	251 250,00 €	250 000,00 €
Budget Eau Potable	3 350 000,00 €	837 500,00 €	837 000,00 €
Budget Assainissement	6 134 015,00 €	1 533 503,75 €	1 533 000,00 €
Budget Déchets	20 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Budget Transports Scolaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Transports Publics de Voyageurs et Déplacements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 509 015,00 €</b>	<b>2 627 253,75 €</b>	<b>2 620 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 36 VOIX POUR,

**OUVRE** les crédits à la section d'investissement exposés ci-dessus et cela, dans la limite des 25 % autorisés afin de faire face à d'éventuels besoins le temps du vote des budgets primitifs 2023.

La secrétaire de séance,

Delphine CINTAS



Le Président,

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : 22 DEC. 2022  
 Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2022  
 Publication sur le site internet le : 22 DEC. 2022

Le Président  
 C. HEISON

